



Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

## PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	20 mars 2025 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : Arnold Grandjean
EXCUSÉS	Mmes Elodie Gallay, Vera Michalski, Joëlle Prodolliet, MM. Christian Bezençon, Fabien Keller, Jeff Laffely, Yvan Lugeon, Alain Morel et François Morel.
ABSENTS	Mmes Elodie Baudin
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	26.06.2025

---

### Accueil et bienvenue

Le Président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20h15. Il salue les Conseillers et Conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

### Appel

25 Conseillers·ères répondent à l'appel.

Mmes Elodie Gallay, Vera Michalski, Joëlle Prodolliet, MM. Christian Bezençon, Fabien Keller, Jeff Laffely, Yvan Lugeon, Alain Morel et François Morel sont excusés. Mmes Elodie Baudin est absente.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

---

---

## Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2024**
3. **Préavis municipal n° 01/2025 « Statuts de l'Organisation régionale de protection civile »**
4. **Communications du Bureau**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Propositions individuelles et divers**

---

### 1. **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

---

### 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2024**

**Mme Céline David Knébel** demande de modifier le PV au point 5 de la page 3 : remplacer « rapportrice de la Commission des finances » par « rapportrice de la Commission ad hoc ».

Le procès-verbal est accepté avec cette modification à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

---

### 3. **Préavis municipal n° 01/2025 « Statuts de l'Organisation régionale de protection civile »**

**Le Président M. Sylvain Freymond** passe la parole à M. Pierre-Yves Morel, en charge du préavis.

**M. Pierre-Yves Morel** explique que ces statuts doivent être validés par les Conseils communaux et généraux des 58 Communes concernées. Les amendements à valider ont déjà été approuvés lors de la séance intercommunale de l'automne dernier.

**Le Président** passe la parole à **M. Hervé Buffet**, rapporteur de la Commission ad hoc, qui lit son rapport.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

#### **Le Conseil communal**

- Vu le préavis n° 01/2025 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission ad-hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **décide**

- d'accepter le préavis municipal 01/2025 relatif à l'acceptation des statuts de l'ORPC District Morges tels que présentés.

Résultat du vote : 24 oui et 1 non

---

#### 4. Communications du Bureau

**Le Président M. Sylvain Freymond** annonce que les indemnités des membres du Conseil ont été versées cette semaine. Il prie les Conseillers de contrôler le montant reçu. Il remercie les membres du bureau pour leur participation au dépouillement des votations fédérales. Il remercie les membres de la Commission ad hoc du dernier préavis.

**M. Sylvain Freymond** rappelle que les élections communales auront lieu le 8 mars 2026, et que le bureau prépare actuellement une sortie du Conseil communal, pour laquelle des informations seront transmises ultérieurement.

---

#### 5. Communications de la Municipalité

**M. Norbert Penel** n'a pas de communication.

**M. Caroly Schopfer** explique que la déchetterie est surchargée concernant les dépôts de bois, déchets encombrants et matériaux inertes. Il rappelle qu'en cas de rénovation, les propriétaires doivent commander des bennes pour les déchets liés au chantier.

**M. Cédric Beaud** explique qu'un Conseil intercommunal de l'AJERCO aura lieu le 15 mai. Lors de ce Conseil, un préavis concernant la possibilité de sortie de l'association devrait être présenté. Il rappelle que la Commune de Morges a quitté l'AJEMA et qu'un groupe de travail a été mis en place entre les Communes qui désirent s'offrir un avenir commun. Les Communes de Préverenges, Lonay, Denges et Echandens ont déjà annoncé qu'elles ne participeront pas, ainsi que certaines Communes de la région d'Aubonne. Un chef de projet sera prochainement engagé pour coacher le groupe de travail afin de définir les enjeux futurs des Communes concernées. Le futur groupe se composera probablement de 16 Communes et le nom de l'association reste à choisir. M. Beaud explique que suite à la séance d'information sur le PACOM, la question soulevée par des agriculteurs ainsi que Mme Anne-Laure Vanolli concernant l'espace réservé aux eaux a entraîné une revue de ce point. Il a été constaté que le PACOM contenait une méthode de calcul qui impliquait une norme concernant la biodiversité autour de la Malagne. M. Beaud explique que ce cours d'eau ne coule qu'environ 2 mois par année et qu'il s'agit d'avantage d'un cordon boisé. Cet abaque imposerait une largeur de protection de 35 m. **Mme Anne-Laure Vanolli** explique que la largeur qui devrait être constituée d'une bande herbeuse serait de 15 m de part et d'autre du cours d'eau, et qu'avec la largeur de celui-ci le total représenterait une bande de 35 m de largeur, alors qu'actuellement, ces bandes herbeuses mesurent 6 m de largeur. M. Beaud explique que cette modification serait très contraignante pour les agriculteurs et qu'il essaiera d'obtenir une modification de cet abaque lors d'une prochaine séance avec la DGE. Il explique qu'au Pays-d'Enhaut, le PACOM a été mis à l'enquête avec cet abaque et que la majorité des oppositions ont été émises par des milieux agricoles.

**M. Pierre-Yves Morel** annonce que le garde forestier prendra sa retraite après le 30 septembre et que les postulations sont en cours jusqu'à fin mars. Le nouveau garde forestier ou la nouvelle garde forestière travaillera 2 à 3 semaines avec l'ancien pour se mettre à jour.

**M. Didier Amez-Droz** informe le Conseil que la Commune a engagé M. Rémy Tissot comme concierge. Il explique que les Cuivres du Mont Tendre occupent le Lion d'Or pour leurs répétitions.

---

---

M. Amez-Droz explique que le SFR (système de financement régional) qui a été mis en place par l'ARCAM pour cofinancer les équipements sportifs ou culturels à vocation régionale. La Ville de Morges a transmis une demande en ce sens pour la rénovation de la patinoire des Eaux Minérales, complexe sportif régional 4 saisons. L'investissement représente plus de 14 millions de francs. La participation à fonds perdus pour Montricher aurait été de 43'290.00 francs soit 45 francs par habitant. Après un sondage auprès d'autres Communes du Pied du Jura, la Municipalité a décidé de refuser cet investissement.

**M. Didier Amez-Droz** rappelle que la loi sur les Communes date de 1956 et qu'une refonte a été mise en consultation jusqu'au 31 mars. Il explique que cette nouvelle loi comporte du bon, mais également des points négatifs, particulièrement pour les petites Communes. Elle vise à professionnaliser le rôle des milices actuelles, qui selon lui fonctionne très bien, et elle tend à pousser aux fusions de Communes. M. Amez-Droz espère que les députés travailleront dans le sens des petites Communes avant l'adoption de cette loi.

---

## 6. Propositions individuelles et divers

**M. Jean-Bernard Aquillon** s'étonne des informations qu'il a lu dans le journal communal concernant l'insécurité de nuit si l'éclairage est éteint.

**M. Didier Amez-Droz** explique qu'à la suite du préavis concernant l'éclairage dynamique, la Municipalité a pris la décision de rallumer l'éclairage public la nuit, afin d'améliorer le confort et la sécurité des habitants. Il précise que de nombreuses personnes se sont plaintes du manque de sécurité la nuit dû à l'absence d'éclairage.

**M. Philippe Gurtner** rappelle que le Conseil a voté récemment pour laisser l'éclairage éteint la nuit.

**M. Didier Amez-Droz** précise que le Conseil n'a pas voté pour éteindre les lumières.

**M. Jean-Bernard Aquillon** reconnaît que la votation n'était pas pour éteindre l'éclairage, mais qu'une motion déposée par M. Pierre-André Blanchard demandant que l'éclairage soit rallumé la nuit a été refusée par 18 non contre 12 oui. Il a été surpris que la Municipalité n'aille pas dans le sens de cette votation.

**M. Didier Amez-Droz** explique que la Municipalité a décidé de rallumer l'éclairage après l'approbation du préavis concernant l'éclairage dynamique par le Conseil, en attendant le remplacement des luminaires.

**M. Jean-Bernard Aquillon** demande quand les travaux auront-ils lieu.

**M. Caroly Schopfer** explique que l'appel d'offres a été fait et que les offres seront rentrées à mi-avril. Les travaux seront réalisés après l'adjudication. Il précise qu'en fin d'année, les sociétés locales organisent des manifestations et que les gens rentrent après 23h00, ce qui constituait également une raison pour remettre l'éclairage la nuit.

**M. Didier Amez-Droz** explique qu'il a dû signer une décharge à la Romande Energie lors de la demande d'extinction de l'éclairage sur les trottoirs la nuit, qui est obligatoire. Il ne souhaitait pas maintenir cet engagement plus longtemps, car en cas d'accident, sa responsabilité aurait pu être engagée.

**Mme Anne-Laure Vanolli** demande quand l'abribus sera équipé de panneaux vitrés.

---

---

**M. Norbert Penel** explique cela dépend des MBC et qu'il les relancera.

**M. John Desmeules** demande une explication concernant Solidarité'eau, la raison de son existence et son financement.

**M. Didier Amez-Droz** explique que le but est d'aider des pays en développement nécessitant des infrastructures en eau, que le montant est forfaitaire. **M. Sylvain Freymond** demande que le montant exact soit communiqué au Conseil prochainement.

**M. John Desmeules** demande que les écoles soient sensibilisées aux actions « coup de balai » proposées par le Conseil d'Etat concernant les déchets dans l'environnement.

**M. René Minnig** demande s'il est possible de mettre quelques panneaux concernant les déchets des promeneurs sur le chemin du Mont-Tendre.

**M. René Minnig** constate que certains bus des MBC n'attendent pas les correspondances, que certains temps d'attente peuvent atteindre 40 minutes et que cela rend compliqué à l'utilisation des transports publics. Il demande si les MBC peuvent être contactés concernant ces problèmes.

**M. Cédric Beaud** explique que la Commune de Montricher ne consomme pas beaucoup de transports publics et que les MBC répondent aux plaintes par des communications aux chauffeurs mais ne prennent pas de mesures concrètes pour éliminer les problèmes. M. Beaud demande que les utilisateurs fassent davantage de retours à la Municipalité pour qu'elle fasse un courrier aux MBC. Il explique que les MBC donnent la priorité à la Couronne Morgienne et l'agglomération du Grand Lausanne et que Montricher n'est pas une priorité. Un courrier sera fait pas la Municipalité.

**Mme Anne-Laure Vanolli** explique que lors du dernier changement d'horaire, une séance avec le directeur de MBC avait eu lieu pour discuter du sujet. Elle demande s'il est possible d'organiser une nouvelle séance.

**M. Cédric Beaud** dit qu'il va réfléchir à ce qu'il est possible de faire.

**Mme Muriel Pinard** demande s'il est possible qu'un rappel des règles de la déchetterie soit fait dans le prochain tout-ménage.

**M. Caroly Schopfer** rappelle que cela a déjà été fait et que des panneaux explicatifs se trouvent dans la déchetterie. Il explique que le problème est que des gens cherchent à économiser les coûts d'élimination des déchets lors des travaux de rénovation, ce qui n'est pas acceptable.

**M. Philippe Gurtner** demande de préciser ce que dit le règlement concernant le volume de bois par exemple, quelle est la quantité autorisée. Il demande si la Municipalité sait d'où viennent les quantités excédentaires de déchets.

**M. Caroly Schopfer** explique que des contrevenant ont été pris sur le fait et ont été amendés. Pour le reste, il explique que le bon sens devrait permettre d'éviter que des personnes qui réalisent d'importants travaux n'utilisent la déchetterie pour les déchets de démolition, mais qu'elles utilisent des bennes à leurs frais.

**M. Didier Amez-Droz** explique que des personnes ayant quitté la Commune ont conservé le badge et utilisent la déchetterie sans en avoir le droit. Il explique également que le règlement n'indique pas de poids maximum, mais que le bon sens devrait primer.

**M. John Desmeules** demande que le règlement soit adapté avec des amendes plus sévères.

**M. Didier Amez-Droz** explique qu'il n'est pas évident d'amender les gens. Il précise que la taxe annuelle n'est pas abusive et qu'elle devrait permettre de couvrir les dépenses.

---

---

**Mme Aurore Humen** explique que des personnes non domiciliées à Montricher sont présentes à la déchetterie, certaines pour emporter des déchets.

**M. Didier Amez-Droz** reconnaît que c'est vrai.

**Mme Christine Morel** demande que la Municipalité prévienne un rappel à tous les habitants de la Commune.

**M. Caroly Schopfer** explique que le règlement de la déchetterie explique clairement ce qui est autorisé ou pas, sans pour autant présenter des limites de poids.

**M. Sylvain Freymond** est également d'avis qu'un rappel du règlement de la déchetterie aux habitants serait utile.

---

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 21h10.

---

Le président :



Sylvain Freymond

Le secrétaire :



Maher Hachem

